

# COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 01 décembre 2017

**Présents** : GOIZET Henri, DOMINGUEZ Jean José, DUPIN André, FERRAN Alain, GALY Yves, GROS Corine, VILLEMUR Daniel,

- **Absents excusés** : TISSIERES Thomas, FOURGEAUD Sébastien (pouvoir à Corine GROS)
- Secrétaire de séance : DUPIN André

Lecture des délibérations du Conseil Municipal du 29 septembre 2017

*Ordre du jour*

*DELIBERATIONS*

## **1- Approbation des rapports de la CLECT (Commission Locale des Charges Transférées - Communauté Cagire Garonne Salat)**

*Dans sa séance du 14 novembre 2017, la commission a rendu son évaluation des transferts de charges concernant :*

*Le transfert de l'office du Tourisme de la commune de salies du salat (compétence obligatoire)*

*Le transfert de Création , aménagement et entretien de la voirie (compétence supplémentaire)*

*Chaque commune doit confirmer son approbation par délibération.*

## **2- Prise de compétence Eau par la Communauté CGS .Compétene optionnelle**

*A compter du 01 janvier 2018 la communauté prend la compétence de l'eau*

*Il est demandé à chaque commune de confirmer son approbation par délibération.*

## **3.Demande d'adhésion au Syndicat des Eaux Barousse Comminges**

*La commune de Mancieux est la seule commune de la communauté C.G.S à ne pas adhérer à un syndicat.*

*Compte tenu de la compétence prise par la Communauté sur l'eau uniquement, l'intérêt de la Commune est de ne pas de conserver le service assainissement seul, lequel est générateur de déficit.*

*Monsieur le Maire expose les conditions et tarifs du syndicat des eaux de la Barousse dans le projet d'une éventuelle adhésion à ce syndicat.*

*La comparaison avec les autres syndicats présente un avantage certain pour le syndicat de la Barousse.*

*A l'unanimité des membres présents, le Conseil donne son approbation pour adhérer à ce Syndicat.*

#### **4. Tarif de l'eau**

*Les Tarifs proposés pour le budget 2018 sont acceptés à l'unanimité des membres présents*

*Eau : abonnement 50€. Prix m3 inchangé*

*Assainissement : abonnement inchangé. Prix m3 : 1,0 €*

#### **5. Demande de subvention à la CAF pour l'aire de jeux**

*. Délibération modificative de la délibération du 29 septembre erronée*

#### **6. Demande de subvention à la Région pour les travaux d'urbanisation**

*Délibération prise*

#### **7. Demande de subvention DETR pour les travaux d'urbanisation**

*. Délibération prise*

#### **8. Délibération arrêtant le projet de révision du PLU**

*Délibération tenant compte des derniers détails ajoutés .*

#### **9. Amendes de police**

*Délibération pour demande de subvention sur la base de 30 000€ sur le programme d'urbanisation de la traversée du village.*

#### **10. Rémunération de l'Agent recenseur**

*Recensement 2018 .*

*Le Montant de 869€ est approuvé.*

#### **11. Soutien du Conseil Municipal à la motion de l'AMRF (association des Maires ruraux de France)**

*Proposition pour l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité sur leur fonctionnement.*

#### **12. Question diverses**

**Bureau d'études** pour les travaux de sécurité de la Salle des fêtes – Mairie

*3 devis parvenus . Le devis de APAVE de 1980 HT est retenu.*

